



Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CR002-2020 en date du 09 mars 2020 relative à l'élection de M. Philippe SIMONEAU en qualité de Vice-président recherche ;

Vu la délibération n° CA015-2020 en date du 12 mars 2020 relative à la délégation de compétence du conseil d'administration au Président de l'Université d'Angers ;

A R R E T E :

Article 1^{er} - Dans le domaine du pilotage,

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'université, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SIMONEAU, Professeur des universités, Vice-président recherche, pour signer :

- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux de la Commission de la recherche ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux des commissions et groupes de travail issus de la Commission de la recherche ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux du Bureau la Commission de la recherche ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux du Conseil Académique plénier.

Article 2 – Dans le domaine de la recherche,

Délégation de signature est donnée à M. Philippe SIMONEAU, pour signer, au nom du Président et dans le périmètre de ses attributions, les actes suivants :

- Conventions d'accréditation des Ecoles doctorales ;
- Documents relatifs à une soutenance de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches (proposition de jury, de rapporteurs, autorisation de soutenance, constitution de jury, conventions de formation) ;
- Décisions de constitution de jury de thèse et d'habilitation à diriger des recherches (HDR) ;

- Attestations provisoires de doctorat ou d'HDR ;
- Signature numérique des formulaires financiers Form C dans le cadre de la gestion des projets européens de recherche des laboratoires de l'université (7^{ème} PCRD et Horizon 2020), après validation des projets par le Président de l'université.

Article 3 - Dans le domaine financier,

Délégation de signature, à titre principal, est donnée à M. Philippe SIMONEAU pour la gestion des centres financiers suivants :

- 911000 (ED SML)
- 91110 (Serv.Général)
- 911110 (ED 3M)
- 911120 (ED MATHSTIC)
- 911130 (ED BS)
- 911140 (ED SPI)
- 911150 (Contrats PostDoc)
- 911170 (PPI RECHERCHE)
- 911180 (Contrats hors équipe)
- 91120 (Contrats Thèses)
- 91130 (Collège Doctoral)
- 91140 (ED ALL)
- 91150 (ED DSP)
- 91160 (ED STT)
- 91170 (ED EDGE)
- 91180 (ED ELICC)
- 91190 (ED EGAAL)
- 911190 (Service Valorisation)
- F900911 (Recherche)

A ce titre, M. Philippe SIMONEAU est autorisé à signer les actes suivants :

- Les bons de commandes d'une valeur inférieure à 25 000 € HT et sans limitation de montants concernant les achats sur marchés,
- Les ordres de mission,
- Les virements de crédits,
- Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant ;
- Les attributions d'aides accordées à des laboratoires extérieurs à l'Université d'Angers.

Article 4- Dans le domaine administratif,

Délégation de signature est donnée à M. Philippe SIMONEAU pour signer, au nom du Président, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

Article 5 - Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour le Président, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

Article 6 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n°2020-006 du 13 mars 2020.

Article 7 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le déléguant,
Christian ROBLEDO
Président
Signé

Destinataires : Directeur général des services, Intéressé, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs), Agent comptable.